



**Après les élections, on donne la cour aux possibles recours de la part des candidats aux scrutins ; ceci 72 heures après la fermeture des bureaux de vote. La date butoir étant le mercredi 11 septembre pour remettre les recours, l'on a enregistré à la fin un total de 18 recours à l'attention du conseil constitutionnel.**

Ces différents recours indiquent pour la plupart, une annulation totale du scrutin. Parmi eux on note les recours remis par les partis du MRC, SDF et de l'univers. Pour Maurice Kamto, le scrutin devrait être annulé dans toutes les autres régions à l'exception de l'Ouest, du Littoral et du Centre. En revanche les candidats du SDF et de l'Univers exigent une annulation totale des élections. Rappelons qu'après proclamation du verdict final par le conseil constitutionnel, aucun autre recours ne sera recevable.

Dans la même logique, Bertin Kissob, incarcéré à la prison centrale de Kondengui à Yaoundé depuis plusieurs années, a déposé 14 recours. Le verdict final venant du Conseil constitutionnel doit être rendu public au plus tard le 22 octobre 2018.